

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2959

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Mission Lyon 8°-Moncey-Voltaire - Mission d'assistance opérationnelle - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2634 en date du 25 octobre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71 du code des marchés publics, pour la mission d'assistance opérationnelle auprès de la mission Lyon 8°- Moncey-Voltaire.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 11 février 2005 a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Infraplan pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant global de 100 000 € HT minimum et 310 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres du 11 février 2005 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la mission d'assistance opérationnelle auprès de la mission Lyon 8°- Moncey-Voltaire ainsi que tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Infraplan pour un montant global de 100 000 € HT minimum et 310 000 € HT maximum.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 622 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,